



ARRÊTÉ

approuvant la dénomination de divers chemins
sur le territoire des communes de Veyrier et
Troinex.

du 1er octobre 1949

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nécessité de dénommer les chemins créés par le syndicat de remaniement parcellaire de Veyrier-Troinex-Pierre-Grand et de reviser les dénominations existantes;

vu les recherches faites par le service des archives d'Etat en date des 10 février 1949, 8 avril 1949 et 17 septembre 1949;

vu l'accord intervenu entre les communes intéressées et le Département des travaux publics;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931;

ARRÊTE :

De donner le nom de :

no 1. Route de la Pierre-aux-Dames à la route tendant de la route de Pierre-Grand à la route cantonale de Troinex no 27.

no 1A. Route des Tournettes à la route tendant de la route de Troinex no 27 au chemin des Marais.

no 2. Chemin de la Cantonnière au chemin tendant de la route cantonale de Troinex no 27 à la route des Tournettes.

no 3. Chemin de Platten au chemin tendant du chemin de Crétolliet à la route cantonale de Troinex no 27.

no 4. Chemin de Très le Molard au chemin sans issue débouchant sur le chemin de Crétolliet.

no 5. Chemin des Serrailloles au chemin tendant de la route de Troinex no 27 au chemin des Marais. Mer

no 6. Chemin de la Grande Mer au chemin sans issue débouchant de la route des Tournettes en direction du chemin de Troinex à Vessy.

no 7. Chemin des Diocès au chemin tendant de la route des Tournettes au chemin des Serrailloles.

no 8. Chemin du Rafour au chemin reliant le chemin des Marais au chemin des Diocès.

no 9. Chemin de Cormand au chemin reliant le chemin des Marais au chemin des Diocès.

no 10. Chemin de l'Aigue Noire au chemin reliant la route des Tournettes au chemin de la Cantonnière.

no 11. Chemin des Presles au chemin reliant la route des Tournettes au chemin de la Cantonnière.

CV_8535

CV_20214

CV_7099

CV_124

CV_19844

Séance du 10 octobre 1949

- no 12. Chemin de Tatte-Simond au chemin débouchant sur le chemin de la Cantonnière et partant en direction de la frontière.
- no 13. Chemin de Chattegnin au chemin tendant de la route cantonale de Troinex no 27 au chemin de Sous-le-Crêt.
- no 14. Chemin de Sous-le-Crêt au chemin tendant du chemin de Crétollet au chemin de Platten.
- no 15. Chemin de Vuersa au chemin reliant le chemin de Crétollet à la route de la Pierre-aux-Dames.
- no 16. Chemin de Foisset au chemin sans issue débouchant sur la route des Tournettes.
- no 17. Chemin de Curtarey au chemin sans issue débouchant sur la route de la Pierre-aux-Dames.
- no 19. Chemin des Cheneviers au chemin reliant la route de la Pierre-aux-Dames au chemin de Platten.
- no 20. Chemin de Malera au chemin reliant la route de la Pierre-aux-Dames au chemin de Platten.
- no 21. Chemin de Pré-Cossan au chemin sans issue débouchant sur le chemin de Platten et partant en direction de la frontière.
- no 22. Chemin de Claisel au chemin sans issue débouchant sur le chemin de Platten et partant en direction de la frontière.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

Communiqué à :

Travaux 8 ex.
Arch. Etat 1 ex.



A. Combal